



## Problème avec agence immobilière

Par **kkiittyee**, le 19/07/2011 à 10:57

Bonjour,

J'ai effectué mon état des lieux de sortie le 31/05/11. J'ai reçu un remboursement d'une partie de mon dépôt de garantie.

J'avais donné 550 € de dépôt de garantie (soit 1 mois de loyer).

L'agence immobilière LAMY m'a remboursé que 370 €.

Voici comment il explique la déduction :

- 100 € forfait de réparation store roulant (la manivelle s'est déboîtée du coffre) : est ce que ce n'est pas dû à un usage normal du store ? Ont ils le droit d'appliquer un forfait de réparation ? Ou s'ont ils obligés de me fournir des preuves (factures ou devis de réparation) ?
- 80 € de charge : même question, doivent-ils me fournirent un justificatif ? Ai-je le droit de leur demander et sont-ils dans l'obligation de me le fournir ?

Dernière question, lors de l'établissement du bail, ils m'ont facturés 190 € de frais de rédaction de bail, est-ce que c'est légal étant donné que le bail a été rédigé par l'agence elle-meme et pas par un notaire ?

Merci par avance de vos réponses

Céline GOMES